

Titre Professionnel Conducteur de bus ou d'autocar



Durée de la formation : 434 h (399 h + 35 heures de session de validation)

Type de formation : Qualifiante et/ou diplômante

Référence : CFVY09

Description de la formation

Objectif :

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

Programme :

Règles générales du code de la route et spécificités liées aux véhicules de transport en commun

Consignes d'exploitation et contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun

Conduite et manœuvres en sécurité de tout type de véhicules de transport en commun

Accueil, information de la clientèle

Prestation commerciale de l'entreprise

Mise en œuvre des procédures en cas de situation difficile, incident ou accident

Détection, localisation d'un dysfonctionnement et renseignement des services concernés

Principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi

Prévention des risques physiques et sécurité

Validation :

Titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route (Niveau V/RNCP 1888).

Certificat SST.

Attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies

Carte de Qualification Conducteur.

Agrément technique du centre délivré par la DIRECCTE.

Pré-requis :

Titulaires du permis B, âgés d'au moins 21 ans le premier jour de la session d'examen.

Aptitude médicale conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012.